

Rapport d'activité

Année 2000

Le fait marquant de l'année 2000 en France, en matière de corruption, a été la promulgation de la loi du 30 juin, qui transpose en droit interne la convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 et la convention de l'Union européenne du 26 mai 1997. Si cette dernière n'a donné lieu à aucune controverse, le débat relatif à la convention de l'OCDE a au contraire été mouvementé. Notre association y a été impliquée. Dès avant la première lecture à l'Assemblée Nationale, elle avait été interrogée par le rapporteur et consultée par certains députés.

La disposition la plus controversée du projet du gouvernement exonérait formellement de toute poursuite les pots-de-vin versés à des agents publics étrangers après la date d'entrée en vigueur de la convention mais attachés à des contrats passés avant cette date. Cette manière d'appliquer le principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère, souhaitée par le MEDEF, critiquée par l'Assemblée, soutenue par le Sénat, a été vivement contestée par certains de nos partenaires étrangers, dont les remontrances publiques n'ont fait que durcir la position de la Chancellerie. Notre association a cru devoir, à ce stade, écrire au Garde des Sceaux pour souligner les graves inconvénients que présentait, à nos yeux, la disposition controversée : celui de laisser croire que la France cherchait des échappatoires pour ses entreprises, alors qu'elle était en pointe, depuis la conclusion de la convention, pour demander que la procédure de suivi fût appliquée avec rigueur et fermeté par toutes les parties ; celui aussi de briser une dynamique en donnant l'impression que la convention s'effritait déjà alors qu'on attendait d'elle qu'elle marque un tournant décisif dans la lutte contre la corruption. Nous avons eu la satisfaction de constater que le gouvernement s'est rallié, en dernière lecture, à la suppression de l'article litigieux. L'article mettant fin à la déductibilité fiscale des pots-de-vin a, de son côté, été modifié, comme nous le souhaitions, pour s'appliquer dès l'entrée en vigueur de la loi.

Le défi à relever est à présent celui de l'application effective de l'accord. L'examen des lois de transposition s'est presque achevé en 2000 mais il reste à s'assurer que les observations formulées seront suivies d'effet. La préparation de la deuxième phase est en cours. Les propositions de TI sur ce point ont été présentées devant l'OCDE le 27 avril 2000 par le président de la section française. Celui-ci a notamment souligné qu'il était nécessaire

- que des moyens humains et financiers suffisants soient dégagés pour que les examens sur place puissent être conduits dans un délai raisonnable ;
- que les examinateurs puissent interviewer qui ils jugent bon, y compris dans le secteur privé et la société civile, et poser les questions qu'ils veulent ;
- qu'au-delà de la nécessaire confidentialité du dialogue, les rapports qui en sont issus soient rendus publics après leur examen par le conseil ;

- qu'un important travail d'information soit entrepris tant par les sociétés exportatrices vis-à-vis de leurs services commerciaux, filiales et agents à l'étranger que par l'OCDE à l'égard des gouvernements des pays tiers.

Le défi actuel est aussi de combler au plus tôt certaines lacunes de la convention. Tel était notamment l'objet de la conférence organisée en octobre 2000 par TI à Florence, à laquelle notre association a pris part, pour étudier comment traiter la corruption impliquant les partis politiques. TI a également présenté des propositions en matière d'assurance-crédit et de règles comptables. Sur la question des centres financiers offshore, le GAFI et le Forum de Stabilité Financière sont en première ligne et ont, pour la première fois, publié des listes de territoires non coopératifs.

Sur le plan intérieur français, la réforme envisagée du régime des marchés publics, s'est rétrécie à la dimension d'un projet de décret, où ne trouvent pas place les suggestions présentées par TI (France) à Bercy en 1999. Notre association a néanmoins soumis quelques nouvelles suggestions propres à favoriser la transparence de la procédure, de moindre portée que les précédentes.

L'étude de ces diverses questions a été l'occasion de resserrer les liens avec l'administration et d'en nouer avec le Parlement. Le président de TI (France) a été appelé à plusieurs reprises par des parlementaires chargés de missions. Il a également été appelé à intervenir dans un colloque organisé à l'Assemblée Nationale, qui a fait ressortir, en particulier, une évolution positive dans l'attitude de grandes entreprises vis-à-vis du problème de la corruption.

*

* * *

D'autres manifestations ont donné l'occasion de présenter en France les vues et l'action de TI. : assises à Strasbourg du CFPC, devenu EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens), assemblée de la Fédération des Experts-Comptables Francophones, assises de l'Institut de Recherches Internationales et Stratégiques. Ce dernier a en outre invité TI (France) à s'exprimer devant un auditoire comprenant des représentants d'activités liées à la défense. L'association a organisé un séminaire dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et, chez elle, une conférence d'un administrateur de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. Elle a été invitée à donner une conférence par l'Université du Temps Libre de La Rochelle, à prendre la parole devant l'association européenne d'étudiants en droit, ELSA, à son siège français de Lyon, à participer à une session parisienne du Conference Board, à animer un déjeuner-débat par l'association aRRi (Réalités Internationales et Rayonnement Français). À l'occasion d'un passage à Paris du président de TI, Peter Eigen, l'association Entreprise et Progrès a organisé autour de lui un petit déjeuner qui a réuni une trentaine d'hommes d'affaires et de parlementaires.

Ces deux dernières manifestations ont conduit à un rapprochement de TI (France) avec les associations en cause. Une convention de coopération a été conclue avec aRRi. Une liaison a d'autre part été établie entre les sites Internet de TI

et d'Entreprise et Progrès, de même qu'entre ceux de TI et de La Lettre du Blanchiment, organe mensuel du Centre d'Etudes du Blanchiment et de la Corruption.

L'association a d'autre part été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir dans des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'Institut International d'Administration Publique pour la formation de fonctionnaires étrangers et dans des séminaires destinés à des cadres d'entreprises

Les membres de l'association se sont également exprimés dans les médias : sur les antennes de plusieurs stations de radio, dans la presse quotidienne (Les Échos, en réponse à une vive critique de la convention de l'OCDE ; La Tribune) ou périodique (Revue Française de Finances Publiques ; Cahiers d'Europe ; Audit ; Échanges ; Moniteur du Commerce International; Entreprise Éthique) ou encore dans des ouvrages collectifs (Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde, édité par l'Association d'Économie Financière ; Affairisme : la fin du système, édité par l'OCDE). La presse a été, dans l'ensemble, favorable à notre action, à la notable exception de deux commentaires négatifs parus dans le Monde diplomatique et auxquels ce mensuel a, chaque fois, publié notre réponse.

La Lettre de Transparence reste un élément de communication essentiel. Elle continue à être bien reçue, mais le nombre d'abonnements progresse très lentement et nous risquons fort de perdre bientôt notre numéro de la commission paritaire de la presse, dont une des conditions est qu'après une période de lancement de deux ans, la moitié au moins du tirage aille à des abonnés payants. Les suggestions d'abonnements multiples par des organismes de toute nature pour leurs cadres ou leurs adhérents ou pour des destinataires ciblés ont reçu jusqu'ici peu d'écho. Le tirage initial a été réduit de plus de moitié, sans qu'ait été touchée jusqu'ici la distribution gratuite sollicitée par les autres sections francophones de TI ni les catégories de destinataires qu'il est peu probable de voir s'abonner, sauf exception, mais qu'il est jugé important de servir : journalistes, parlementaires, administrations concernées par les problèmes de corruption.

En dehors de la diffusion de nouvelles concernant l'activité du réseau international de TI, dont cette lettre est le principal vecteur en France, l'association s'efforce de participer, de diverses façons, à cette activité. Elle a pris part à l'assemblée générale annuelle de TI, qui se tenait en octobre 2000 à Ottawa. Jusqu'à cette année, c'est un de ses membres domicilié à Strasbourg qui était chargé d'assurer la liaison du mouvement avec le groupe multidisciplinaire contre la corruption du Conseil de l'Europe. C'est désormais un adhérent de la section hollandaise, habitant également l'Alsace, qui en est chargé et qui est secondé par un autre membre de TI (France). Comme le signalait déjà le rapport de l'an passé, nous nous efforçons de faire participer nos compatriotes aux initiatives de TI.. C'est notamment le cas pour l'accord anti-blanchiment conclu en octobre 2000 au Wolfsberg, en Suisse, entre onze grandes banques, dont la Société Générale..

*

* *

Le nombre des membres de l'association a continué à progresser doucement pour avoisiner la centaine en fin d'année. Un effort n'est fait pour recruter des adhérents individuels que dans la mesure où il s'agit de personnes susceptibles de nous apporter une partie de leur temps ou de nous faire bénéficier de leur expertise. Quelques adhésions nouvelles ont porté à dix-sept le nombre des membres représentant une personne morale. Plusieurs de ceux-ci ont majoré leur cotisation en 2000. Cela nous permet de terminer l'exercice écoulé en léger excédent.

Ce résultat demeure précaire. En dépit d'une gestion extrêmement serrée, les dépenses, qui avoisinaient 435.000 F. en 1999, augmentent de quelque 100.000 F. d'une année à l'autre, principalement en raison de la prise en charge de notre unique salariée à plein temps en année pleine. Il va encore falloir faire face en 2001 à quelques charges nouvelles : un accroissement prévisible des dépenses d'affranchissement, dû en particulier à la perte probable des tarifs économiques de la presse pour *La Lettre de Transparence* ; un relèvement des frais de déplacement, qui ont été exceptionnellement bas en 2000 ; une légère majoration des charges salariales et sociales ; des indemnités à des stagiaires que nous aimerions accueillir pour des périodes limitées en les chargeant de certaines études ou enquêtes ponctuelles ; une documentation un peu plus fournie ; quelques moyens supplémentaires en matière de logiciels et les frais impliqués par l'ouverture, toujours projetée, d'un site internet.

Il est donc nécessaire de gagner le concours d'un certain nombre de personnes morales nouvelles, d'autant plus que l'association a bénéficié en l'an 2000 d'une subvention de 50.000 F., en principe non renouvelable, de la Fondation de France. C'est un objectif à porter par tous les membres de l'association. Il peut s'agir d'entreprises, mais aussi d'organisations professionnelles, d'associations, de syndicats, de villes... Si la cotisation minimale de 20.000 F. est trop élevée pour certaines organisations, l'abonnement multiple à notre lettre trimestrielle est une autre façon de soutenir TI (France). L'aide attendue sous cette forme de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie n'a toujours fait l'objet d'aucun engagement au moment où ces lignes sont écrites.

Le conseil d'administration a modifié en fin d'année la composition de son bureau. M. Jean-Claude Paye a été appelé à remplacer, en qualité de vice-président, M. Michel Bon, dont les responsabilités professionnelles excluent qu'il puisse, en cas de besoin, suppléer le président.

Le cabinet d'audit qui héberge l'association a eu besoin des locaux qu'il avait mis à sa disposition et les lui a redemandés, mais il l'a relogée dans un immeuble voisin. Pour n'avoir qu'une adresse, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social au lieu de sa nouvelle implantation.